

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 32

Artikel: Le tribunal en voyage
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212315>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 5 août 1916 : Le tribunal en voyage (V. F.). — A confessé. — Les Châteaux vaudois (Philip. Jamin). — Apri n'on predzo (Marc à Louis). — Armoiries des communes vaudoises (Marc Henriod). — Pour le costume vaudois. — Joachim Malechance ou l'Obsession (A suivre).



ST-SAPHORIN (LAVAUX)

LE TRIBUNAL EN VOYAGE

C'ÉTAIT en juillet 1872. Le tribunal de Lausanne¹ employait ses vacances à visiter la Suisse orientale. Sa première étape fut Zurich, qui était en fête, à cause du tir fédéral. Deux ou trois des juges lausannois, bons tireurs, se proposaient de s'y mesurer à la carabine. En attendant d'aller au stand, ils firent le tour du champ de foire. Une femme athlète amusa quelques instants leur curiosité; c'était une « puissante gaillarde », comme on dit dans nos campagnes.

La grande cantine, est-il besoin de le dire, les vit venir prendre un antidote contre la soif. Cependant, ils n'y demeurèrent guère. A peine attablés, ils avaient compris que les Vaudois étaient loin d'être en odeur de sainteté sur les bords de la Limmat. On était au lendemain du rejet de la constitution de 1872. Dans les meilleurs centralisateurs, on ne pardonnait pas au canton de Vaud, dont le vote compact avait fait échouer le plan d'unitaristes un peu trop pressés; pendant quelque temps, il y eut, entre les politiciens de la Suisse romande et de la Suisse allemande, un fossé bien autrement profond que la tranchée qui s'est creusée à notre époque entre le vrai esprit démocratique et des conceptions d'état-major plus prussiennes que la Prusse. Aux tables de la cantine zuricoise, non seulement les tireurs vaudois étaient regardés de travers, mais à leur adresse partaient encore les apostrophes les plus malsonnantes. Attristés autant que dégoûtés, les membres de la cour lausannoise se hâtèrent de quitter ces lieux si peu hospitaliers. Les uns s'en allèrent voir la chute du Rhin à Schaffhouse, tandis que les autres partaient pour Glaris et les Grisons.

¹ Il était composé alors de MM. Benjamin Dumur, président; Louis Vallotton, vice-président; Louis Fiaux, Charles Deriaz, Alphonse Milliquet, juges; Delisle, greffier. Le seul survivant est M. A. Milliquet, de qui nous tenons ce récit.

MM. Fiaux, Milliquet et Delisle étaient de ceux-ci. A Glaris, ils tombèrent dans une hôtellerie remplie de gens d'une gaîté débordante, à commencer par l'hôtesse, en qui ils reconnaissent avec surprise la virago dont les charmes énormes attiraient les badauds dans la baraque des artistes forains de Zurich. Un pianiste se mit à jouer des airs de valse et de mazurka, et aussitôt un bal de s'organiser. Les trois Lausannois dansèrent jusqu'au jour; aussi furent-ils la grasse matinée. Leur lever fut marqué par un de ces incidents que les poètes polissons du 18^{me} siècle se plaisaient à rimer en usant de toutes les ressources de leur art: un des juges, debout le premier, errait dans les corridors de la maison, à la recherche de certain cabinet. Une porte légèrement entre-baillée se présente à ses regards. Il la pousse et demeure tout d'abord muet d'étonnement, puis se sent pris d'un inextinguible fou-rire: sur le bord d'un lit, en pleine lumière, se montrait sans aucun voile un dos tout entier, un dos gigantesque, aux chairs roses et rebondissantes. C'était l'hôtesse qui se reposait ainsi innocemment des fatigues de la veille. Trop rare était le tableau pour n'être admiré que par un seul spectateur. Le Lausannois s'en fut à pas de loup chercher ses compagnons, et tous trois, se tenant les côtes, le contemplèrent sans que la grosse personne s'éveillât. Jamais, à ces heures ensoleillées, il ne leur avait été donné de voir pareille pleine lune.

Ils en riaient encore à dîner, au bord du lac de Klöntal, où les avaient conduits quelques Glaronais. Parmi ceux-ci se trouvaient le grand industriel Jenny, conseiller national, Mme Jenny, leur fillette et un major d'infanterie. Les Glaronais avaient prié ce dernier de se joindre à eux pour « égaliser les positions », parce que les Lausannois avaient aussi leur major en la personne de M. Alphonse Milliquet, alors commandant du 7^{me} bataillon. Il faut dire que, avant le bal, les questions politiques étaient venues sur le tapis et que, de part et d'autre, on s'était un peu échauffé, sans sortir cependant des bornes de la courtoisie.

Pourquoi fallut-il que, en présence d'un des plus pittoresques paysages des Alpes, on en vînt à discuter de nouveau pour ou contre la centralisation? Le fait est que la dispute fut plus vive que la veille. Même le bruit courut et court encore que les deux majors avaient résolu de la vider par les armes.

Interviewé à ce sujet, M. Alphonse Milliquet a bien voulu nous redire ses souvenirs:

« L'histoire de ce duel est une fable. On se querellait en allemand. Or, comment vouliez-vous que j'allasse sur le terrain, moi qui ne sais de cette langue pas même de quoi me faire battre? Je comprenais seulement, au ton élevé des voix, aux visages furieux, aux poings qui s'abattaient sur la table, qu'on était assez loin de s'entendre. Les propos devinrent si aigres, paraît-il, que Mme Jenny, se levant et emmenant sa fille, me dit: « Nous allons nous promener » au bord du lac; mon mari est le meilleur des hommes, mais quand il se fâche, il devient

» terrible; voulez-vous, monsieur, nous faire le plaisir de nous accompagner, vous verrez que la nature vaut mieux que toute la politique. » J'acceptai avec bonheur cette aimable invitation. Mme Jenny parlait admirablement le français; et puis ce coin de pays est ravissant. Si calmes et si limpides étaient les eaux du lac, qu'on avait peine à distinguer où elles finissaient et où commençaient les montagnes qui s'y miraient. Nous longjons le torrent qui s'en écoulait en bondissant de roc en roc. Devant nous, la jeune Jenny gambadait avec l'agilité de ses onze ans, tout en cueillant des fleurettes. Soudain, sa mère pousse un cri d'effroi, et je vois l'enfant glisser sur la berge escarpée. En moins de temps qu'il ne m'en faut pour vous le dire, je me précipite sur ses traces et suis assez heureux pour la rattraper par sa robe, au moment où les flots écumeux allaient l'emporter.

— Monsieur, me dit la mère, tremblante d'émotion et de bonheur, laissez-moi vous embrasser: vous avez sauvé notre unique enfant. Et maintenant rentrons bien vite à l'hôtel.

— Là, on continuait de s'engueuler. Mais Mme Jenny apaisa bien vite les contradicteurs. Un de mes collègues me traduisit ses paroles:

— Messieurs, trêve à la politique, dit-elle; il n'y a plus d'adversaires... Ma fille, sans M. Milliquet, périssait lamentablement...

— A peine eut-elle achevé le récit de l'épisode du torrent, que je vis M. Jenny venir à moi, les larmes aux yeux, et me sauter au cou à son tour. Que vous dirai-je de plus? On vida quelques bouteilles sur la peur, et le soir, à Glaris, le conseiller national ne voulut pas nous laisser partir sans nous avoir de nouveau cordialement festoyés. »

Et voilà comment, après avoir failli en venir aux mains, Vaudois et Glaronais se séparèrent les meilleurs amis du monde. Ils avaient compris que pour vivre en bons confédérés, il n'est rien de tel que d'apprendre à se connaître.

V. F.

A confessé

On vallottet sè volliavè marià. Tot étai prèt po la noce et sa dona lâi fâ: Te tè pâo pas mariâ dinsè; tè faut alla tsi monsu l'incurâ po tè confessi, sein quiet diable lo pas que tè vâo mariâ dè sorta!

Lo valet lâi va, et quand l'a contâ totè sè petites fregâtsè, l'incurâ lâi fâ on petit prâo po sè bin conduirè, lâi dit: adieusivo, et l'autro s'ein ya.

Cè l'incurâ avâi prâo la moûda dè férè pénitence à clliâo qu'aviont fê cauquîs petites cavîs et lo gaillâ que vagnâi de sè confessi et que n'étai pas on tant bon, sè peinsâ: « mâ l'a aboliâ dè mè bailli 'na pénitence, faut retornâ. » Sè revirâ po lo derâ.

— Oh! que na, m'n'ami, que n'e pas aboliâ que lâi fâ l'incurâ, mâ du que te vas tè mariâ, l'est bin prâo dinsè.